

Hike and Fly Championnat Suisse 2020
c/ o. Fédération Suisse de vol liber
Seefeldstrasse 224
CH-8008 Zürich

T +41 78 687 34 95
info@hf-sm.ch
www.hf-sm.ch

Hike and Fly Championnat Suisse

Oberiberg, 04. - 06.09.2020

Plan de protection pour les entraînements et

les activités de vol libre organisés dès le 6 juin 2020

Version: 31.08.2020

Auteur: Manuela Huber, responsable du plan coronavirus

Conditions-cadre

Dès le 6 juin 2020, les entraînements sont de nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des plans de protection spécifiques. Toutes les activités liées au vol libre sont concernées. L'administration fédérale édicte les conditions suivantes: les activités nécessitant un contact physique étroit et constant doivent être organisées de telle manière qu'elles se déroulent exclusivement par groupes fixes et avec une liste de présence. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1.5 mètres les unes des autres, sans mesure de protection. Lorsque les groupes changent (lors de vols en biplace, p. ex.), l'administration fédérale recommande de porter un masque de protection.

Les six principes suivants doivent être strictement respectés.

1. Participer uniquement en l'absence de tout symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux activités. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, au point de rencontre, lors du briefing et du débriefing, à l'issue de l'activité, lors du trajet retour: dans toutes ces situations et toute autre situation similaire, respectez encore la distance de 1.5 mètres entre vous et renoncez aux poignées de main ou «high five». Les contacts corporels sont uniquement autorisés lorsqu'ils sont inévitables (aide lors du réglage de nouveau matériel, contrôle avant le décollage pour les pilotes non brevetés, vols en biplace, récupération en bateau pour le vol acrobatique). Le plan de protection du transporteur ou de l'association professionnelle concerné prévaut lors du transport jusqu'au décollage.

3. Se laver ou / et désinfecter soigneusement les mains

Se laver ou / et désinfecter les mains joue un rôle essentiel en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver ou / et désinfecter les mains avec du savon avant et après l'activité afin de se protéger soi-même et de protéger son entourage.

4. Établir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, l'organisation/l'organisateur tient une liste de présence pour chaque activité. La personne responsable de l'activité est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte et de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Chacun reste libre de décider de la forme de ces listes (doodle, appli, Excel, etc.).

5. Quarantaine

Lors de l'entrée d'un pays à risque la quarantaine ordonnée par le gouvernement fédéral doit être observée à l'avance.

6. Désigner une personne responsable du plan coronavirus

Chaque organisation/organisateur qui prévoit de reprendre une activité doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règles soient respectées. Au sein de notre organisation, il s'agit de Manuela Huber. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (Tél. +41 78 687 34 95 ou info@hf-sm.ch).

7. Prescriptions spécifiques

Instructions

L'organisateur est autorisé à émettre des instructions.

Office - Inscription, retour, évaluation

La circulation à sens unique doit être observée; le sens de circulation est indiqué. Une distance de 1,5 mètre doit être maintenue entre les participants. Les participants et les employés du bureau doivent porter des masques de protection.

Trackers

Les trackers doivent être récupérés et retournés au bureau. Les trackers restitués doivent être désinfectés par le personnel du bureau.

Briefing

Les participants doivent porter des masques de protection. Le chef de compétition doit se tenir à une distance de 1,5 mètre des participants.

Zone de départ et d'arrivée

Les participants sont tenus de se rendre au bloc de départ au maximum 10 minutes avant le départ. Ils en seront informés lors du briefing. Les coordonnées des participants sont enregistrées. L'atterrissage dans la zone d'arrivée se fait individuellement, les participants doivent maintenir une distance minimale de 1,5 mètre entre eux.

Les spectateurs dans les zones de décollage et d'arrivée doivent respecter les règles de distance de 1,5 mètre entre les groupes de personnes. Ils seront rappelés à observer les règles de distance de 1,5 mètre par des affiches d'information.

Chapiteau

Une personne de chaque groupe doit fournir ses coordonnées suivantes: nom, prénom, lieu de résidence et numéro de téléphone. Ces coordonnées doivent être présentées par l'organisateur à l'autorité sanitaire pendant 14 jours et seront ensuite détruites. Ils ne seront pas utilisées à d'autres fins. Il en va de même pour les coordonnées des assistants.

Le nombre maximum de personnes par espace doit être respecté.

Installations sanitaires

Une distance minimale de 1,5 mètre doit être respectée dans la zone des toilettes et de la douche. Du savon et du désinfectant sont à disposition. Le nombre maximum de personnes autorisées par espace doit être respecté.